

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



CIRCULAIRE N° 1540/MEF/DGD/DU 29 JUN 2012
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Habilitation à déclarer les boissons alcooliques,
les tabacs et les cigarettes.**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services et des usagers que la liste des commissionnaires agréés et habilités à déclarer les boissons alcooliques, les tabacs et les cigarettes, est étendue à la société **A2Z TRANSIT CI** (agrément n° **00377 B**).

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté y afférente me sera signalée d'urgence.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.I LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



DA Pierre A.

Ampliations

- MEF/CAB
- FEDERMAR
- FNIS-CI
- FENADIS
- FENACCI
- CGECI
- UGECI
- EMACI
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Synd. Trans. s/c SDV- SAGA
- Synd. Trans. s/c Golf Transit
- BIVAC
- Toutes Directions Douanes pour diffusion